

**Mémoire sur**  
**la non-acceptabilité sociale de Rabaska**

Présenté par: Martin ARSENAULT

## **Projet Rabaska**

### **Non-acceptabilité sociale de Rabaska.**

Le port méthanier est situé à l'est de Lévis à moins de un kilomètre de la ville de Beaumont en face de l'île d'Orléans. Donc les trois régions concernées par le port méthanier sont l'est de la ville de Lévis, la ville de Beaumont et l'Île d'Orléans.

Le projet Rabaska est contesté par les citoyens de l'est de la ville de Lévis, par ceux de Beaumont et par ceux de l'Île d'Orléans.

Commençons par la non-acceptabilité sociale de Rabaska à Beaumont. Elle se manifeste par la formation du groupe RABAT-JOIE. L'argument numéro un de ce groupe populaire est que le projet Rabaska est trop près de la population. « Ici, il y a 133 maisons dans un rayon de 1.5 kilomètre du site de Rabaska. Toute notre opposition depuis le début repose là-dessus » (Paroles d'Yves St-Laurent, le porte-parole de RABAT-JOIE). RABAT-JOIE est un groupe de citoyens de Beaumont qui a été organisé rapidement après l'annonce du projet Rabaska.

Mentionnons aussi les nombreuses pancartes anti-Rabaska sur les terrains des citoyens de la municipalité de Beaumont.

La non-acceptabilité sociale de Rabaska se concrétise de façon claire, précise et évidente lors du référendum du 5 septembre 2004: 72% de la population de Beaumont est contre Rabaska et 27% est pour 1% des votes ont été rejetés. Notons que cette tendance a changé avec le temps. Lors du recensement de l'APPEL, les gens de Beaumont étaient à 75% contre et à 25% pour.

En décembre 2005, les élus de Beaumont font leur devoir de représentants et de défenseurs de leur population en adoptant le règlement 523, permis par l'article 555 du Code municipal. Ce règlement condamne l'entreposage et l'emmagasinement de produits dangereux dans son territoire et dans une zone d'un kilomètre autour de la municipalité. Ce règlement a pour effet de rendre le projet Rabaska non-conforme. Ce règlement oblige au minimum Rabaska à déplacer son projet (cela met des bâtons dans les roues de Rabaska) et peut même être la cause ou l'une des causes de l'annulation de ce projet. Et c'est ce que les gens de Beaumont veulent.

En conclusion, sur la non-acceptabilité sociale de Rabaska à Beaumont, on peut dire que Rabaska n'a pas l'acceptabilité sociale de Beaumont. De plus on peut dire que Rabaska n'aura pas l'acceptabilité sociale tant qu'un autre référendum ne viennent pas en démontrer le contraire. Et de toute façon (si le promoteur prétend que la situation a changé depuis), tant que le règlement 523 n'est pas contesté par plus de la moitié des citoyens de Beaumont on ne pourra pas dire que Rabaska est accepté socialement à Beaumont.

L'acceptation sociale dans l'est de Lévis diffère peu de Beaumont. Voici deux exemples que je vous donne en tant que citoyen de l'est de Lévis. Premier exemple: sur la route 132, à partir de l'intersection Lallemand jusqu'à Beaumont, on retrouve depuis le début de l'annonce du projet Rabaska des pancartes hostiles au port méthanier des deux bords de la route de façon stupéfiante par leur nombre. Deuxième exemple: j'ai fait du porte à porte avec un ami sur la rue Turgeon pour savoir si les gens étaient pour ou contre Rabaska. Résultat: sur la rue Turgeon, il existe une personne qui est en faveur de Rabaska et une cinquantaine de personne qui sont contre. Statistiquement cela donne environ 98% de la population contre et 2% pour. Comme acceptabilité sociale, j'ai déjà vu mieux!

À l'instar de Beaumont, un groupe de citoyens s'est formé contre Rabaska: l'APPEL ( l'association pour la protection de l'environnement de Lévis ) lutte contre Rabaska car ce projet menace l'environnement humain ainsi que l'environnement proprement dit de l'est de Lévis, de Beaumont et de l'Île d'Orléans . Ce groupe populaire a décidé de faire un recensement dans le périmètre de 5 kilomètres autour de Rabaska à Lévis. La question posée était : « Êtes-vous contre, pour ou indécis par rapport à Rabaska ? » Les résultats ont une fois de plus confirmé la non-acceptabilité sociale de Rabaska dans l'est de Lévis. Le résultat: contre à 48% , pour à 24% et 28% d'indécis. Après la répartition des indécis, on en arrive à 70% contre et 30% pour. (Si, par hasard, le promoteur ou une autre personne conteste ce recensement, il met en doute l'honnêteté d'une soixantaine de personnes qui ont effectué le recensement). Notons qu'une partie du recensement a été effectué durant une tempête de neige. De plus, les personnes qui connaissaient bien le projet étaient contre et l'unique argument des pro-Rabaska était l'argent. Dans le recensement du cercle des cinq kilomètres, si l'on ne compte que les deux premiers kilomètres (les personnes les plus concernées), on arrive à des résultats encore plus frappants; 78% contre, 13% indécis et 9% pour.

Il existe à moins de 1,5 kilomètre du projet Rabaska l'École Ste-Famille. Je la connais bien puisque j'étudiais encore dans cette école en juin dernier. L'École Ste-Famille en tant qu'institution et en tant qu'organisme s'oppose à Rabaska. Il est évident qu'il est inconcevable qu'un port méthanier s'installe près d'une école.

Les citoyens de l'est de Lévis n'ont pas besoin du réseau d'aqueduc que Lévis voudrait pour accommoder Rabaska. 84 des 101 propriétaires ont signé la pétition contre l'aqueduc promis par Lévis dans le protocole d'entente avec le promoteur. 15 personnes seulement n'ont pas signé dont quatre personnes qui possèdent des problèmes avec leur puits. Cette pétition montre encore une fois la non-acceptabilité sociale de Rabaska.

Dans la même idée, une requête a été déposée en Cour supérieure du Québec par 93 citoyens de Lévis et de Beaumont pour faire cesser les activités de Rabaska. La requête explique tout simplement que Rabaska ne peut pas aller de l'avant car il n'est pas conforme aux règlements de zonage municipaux de Lévis et contrevient au règlement 523 de la municipalité de Beaumont interdisant l'entreposage de gaz naturel

liquéfié dans un rayon de un kilomètre à l'extérieur de la municipalité de Beaumont.

Du côté de l'Île de d'Orléans, la non-acceptabilité de Rabaska est encore évidente. Soixante pour cent des électeurs de Sainte-Pétronille ont signé une pétition contre le port méthanier projeté. À Saint-Laurent de l'Île d'Orléans, une résolution contre Rabaska a été adoptée par le conseil municipal.

En conclusion, il est évident que Rabaska ne possède pas l'acceptabilité sociale près de l'endroit où il veut s'implanter. Dans moins de 5 kilomètres du site du port méthanier on retrouve trois groupes fermement opposé au port méthanier. Rabat-joie, l'APPEL et l'association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier. Curieusement, on ne retrouve aucun groupe pro-Rabaska dans le territoire précédemment mentionné.

Le promoteur de Rabaska tente de faire croire à une acceptabilité sociale de son projet en faisant faire des sondages. Je ferais remarqué qu'un sondage même s'il est fait en toute honnêteté n'est pas infallible.

Il est évident, de plus, que Rabaska n'a pas fait faire qu'un sondage et qu'il n'a dévoilé que le sondage le plus favorable. De son côté l'APPEL a fait un recensement de 70% la population (2,363 personnes). En statistique le recensement est de loin supérieur au sondage. Les sondages de Rabaska touchaient au plus 400 personnes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes; les sondages de Rabaska ne font pas le poids par rapport au recensement de l'APPEL.

Le promoteur a déclaré à maintes reprises qu'il n'imposerait pas son projet si la population n'en voulait pas. Je demande au BAPE de ne pas permettre à Rabaska d'ignorer la population, d'ignorer le zonage agricole, d'ignorer le règlement 523 de Beaumont et à respecter sa parole et les citoyens concernés.

Merci d'avance.

  
Martin Arsenault